

**Valeur minimale des achats pour remplir les conditions en vue  
d'un remboursement de TVA sur les biens achetés par les touristes non résidents  
lorsqu'ils visitent l'Union européenne et qu'ils emportent dans  
leurs bagages dans un délai de trois mois de l'achat  
(information disponible au 1 novembre 2008)**

<b>État membre</b>	<b>Seuil appliqué</b>
Autriche	75.01 EUR
Belgique	125 EUR
Bulgarie	300 BGN par facture Montant minimum de TVA par facture 50 BGN
Chypre	Au minimum 50 EUR par facture.
République tchèque	2 000 CZK
Danemark	Pour les voyageurs norvégiens, 1 200 DKK Pour les autres voyageurs, 300 DKK
Estonie	2 500 EEK
Finlande	40 EUR
France	175 EUR
Allemagne	Pas de seuil appliqué.
Grèce	–
Hongrie	Au minimum 45 000 HUF par facture
Irlande	Pas de seuil appliqué.
Italie	154,95 EUR (TVA incluse)
Lettonie	–
Lituanie	200 LTL
Luxembourg	74 EUR

<b>État membre</b>	<b>Seuil appliqué</b>
Malte	55 EUR par facture 315 EUR pour la valeur total
Pays Bas	50 EUR
Pologne	Au minimum 200 PLN
Portugal	49.88 EUR
Romanie	–
Slovaquie	5 000 SKK
Slovénie	Au minimum 15 000 SIT par facture.
Espagne	90,15 EUR
Suède	200 SEK
Royaume-Uni	Pas de seuil appliqué.

Le présent document a pour seul objectif la diffusion d'informations générales sur les seuils appliqués dans le cadre de l'exonération accordée aux voyageurs non résidents par les États membres. Établi sur la base de renseignements communiqués par les États membres, ce document d'information ne saurait engager la responsabilité de la Commission, ni valoir approbation des législations des États membres.